



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **14 décembre 2020**

Délibération n° 2020-0357

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Habitat - Autorisation donnée à l'association Le Mas de déposer une demande de permis de construire précaire pour réaliser la construction d'un village mobile dans le cadre de la mise à disposition de parcelles métropolitaines situées 85-87 avenue Rockefeller à Lyon 3°

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : lundi 30 novembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Valentin Lungenstrass

Affiché le : mercredi 16 décembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ebery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Vieira).

Conseil du 14 décembre 2020**Délibération n° 2020-0357**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Habitat - Autorisation donnée à l'association Le Mas de déposer une demande de permis de construire précaire pour réaliser la construction d'un village mobile dans le cadre de la mise à disposition de parcelles métropolitaines situées 85-87 avenue Rockefeller à Lyon 3°**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 novembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de politiques publiques de l'habitat, la Métropole de Lyon s'est engagée à mettre à disposition les biens métropolitains auprès d'associations et d'établissements publics.

II - Désignation du bien

À cet effet, les parcelles de terrains nus cadastrés BX 16, BX 15, BX 14 et BX 13 situées au 85-87 avenue Rockefeller à Lyon 3° ont été identifiées comme lieux d'accueil temporaire.

III - Description du programme

Une convention d'occupation temporaire sera consentie au profit de l'association Le Mas, afin de créer un lieu d'accueil temporaire du type "village mobile" pour permettre aux personnes nécessitant une mise à l'abri de clarifier leur situation et d'accéder aux dispositifs de droit commun dont ils relèvent.

Il est donc proposé par la présente délibération que la Métropole, autorise l'association Le Mas, à déposer une demande de permis de construire précaire, en vue de la réalisation des travaux d'installation et d'aménagement d'un "village mobile" dans le cadre du plan d'urgence et de la mise à l'abri des personnes. Les parcelles seront libérées de toutes installations à l'expiration du délai légal du permis de construire précaire ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

Autorise l'association Le Mas à déposer une demande de permis de construire, en vue de la réalisation des travaux d'installation et d'aménagement d'un "village mobile" qui permettra la mise à disposition des parcelles situées 85-87 avenue Rockefeller à Lyon 3°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 16 décembre 2020.